



Nations Unies

Assemblée générale

CPSD/470

Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York

Quatrième Commission

22^e séance – matin

LA QUATRIÈME COMMISSION: FIN DU DÉBAT SUR LES PRATIQUES ISRAÉLIENNES EN MATIÈRE DE DROITS DE L'HOMME DANS LES TERRITOIRES OCCUPÉS

La délégation israélienne dénonce un parti pris négatif à son égard

La Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) a achevé ce matin son débat général relatif aux pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés, dans le cadre d'une réunion au cours de laquelle la délégation d'Israël a dénoncé ce qu'elle considère comme un parti pris en sa défaveur. La plupart des intervenants ont souligné que la fin de l'occupation israélienne des territoires palestiniens et du Golan syrien reste le seul moyen de résoudre le conflit israélo-arabe. Allant plus loin dans ce propos, le délégué libanais a mis en avant qu'il s'agissait aussi de la condition pour qu'Israël soit accepté par tous ceux qui, au sein de la communauté internationale, adhèrent au principe de l'état de droit. Les pratiques israéliennes, comme les activités de peuplement illégales, la poursuite de la construction du mur de séparation ou encore le blocus de Gaza ont été présentées comme des violations majeures du droit international, notamment de la Convention de Genève relative à la protection des civils en temps de guerre et comme des obstacles majeurs au processus de paix.

La séance a été marquée par l'intervention de la délégation israélienne qui a affirmé l'engagement de son pays en faveur de la préservation des droits de l'homme. Mais, a-t-elle estimé, le [rapport](#) du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés, débattu ce jour, n'est pas et n'a jamais été consacré à l'avancement des droits de l'homme. Il « s'inscrit plutôt dans le cadre d'une campagne cynique, destinée à dénigrer Israël et le droit de ses citoyens à vivre dans la paix et la sécurité », a accusé le représentant israélien. Il en a donné pour exemple « le fait que le rapport ne mentionne même pas le fait que plus de 8 800 roquettes aient été tirées depuis la bande de Gaza contre Israël depuis 2001 ». La délégation israélienne a insisté en revanche sur ce qu'elle estime être de nombreuses évolutions positives récemment survenues en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, grâce à la levée de la majeure partie des restrictions imposées à la libre circulation des biens et marchandises, affirmant que seuls les armes et le matériel militaire à double usage étaient encore soumis à de telles limitations.

Faisant valoir leur droit de réponse, l'observatrice de la Palestine et le représentant de la Syrie ont contesté ces affirmations. La Mission d'observation permanente de la Palestine a rappelé que l'occupation du Territoire palestinien par Israël constitue à elle seule une violation des droits de l'homme. De son côté, la délégation de la République arabe syrienne a affirmé que les pratiques israéliennes étaient « proches de pratiques raciales », et qu'il est étrange que ce gouvernement prétende accorder une importance majeure aux droits de l'homme. En ce qui concerne le Golan syrien occupé, de nombreuses délégations ont réitéré que toute décision prise par Israël d'y imposer son administration était nulle et non avenue.

La Quatrième Commission se réunira, mercredi 10 novembre à 10 heures, dans le cadre d'une séance où elle devrait adopter le projet de résolution sur les effets ionisants ainsi que son projet de programme de travail pour sa soixante-sixième session de 2011.

RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL CHARGÉ D'ENQUÊTER SUR LES PRATIQUES ISRAËLIENNES AFFECTANT LES DROITS DE L'HOMME DU PEUPLE PALESTINIEN ET DES AUTRES ARABES DES TERRITOIRES OCCUPÉS ([A/65/326](#), [A/65/327](#), [A/65/355](#), [A/65/365](#), [A/65/366](#), [A/65/372](#) ET [A/65/520](#))

Débat général

S'exprimant au nom du Mouvement des non-alignés, M. MAGED ABDELAZIZ (Égypte) a demandé la mise en œuvre des recommandations contenues dans le rapport du Comité spécial. Concernant la situation des droits de l'homme du peuple palestinien et autres Arabes des territoires occupés, le représentant a estimé que cette dernière restait sombre et qu'elle s'était extrêmement dégradée au cours de la dernière année, notamment à Jérusalem-Est. Cette dégradation est liée aux politiques et aux pratiques illégales menées par Israël, puissance occupante, a-t-il estimé

Concernant la bande de Gaza, la crise demeure une priorité pour le Mouvement des non-alignés. Elle continue de causer de graves souffrances, notamment aux femmes et aux enfants, a dit le représentant. Les graves mesures de punition collective et le blocus imposés par la puissance occupante ont un impact négatif sur la situation des droits de l'homme de la population, a-t-il ajouté. Il a déploré l'agression militaire israélienne, destructive et brutale, qui va à l'encontre du droit international humanitaire. La puissance occupante doit respecter la quatrième Convention de Genève et lever son blocus illégal, a-t-il demandé. Il a également souhaité que les prisonniers et détenus palestiniens actuellement dans les prisons israéliennes soient immédiatement relâchés. S'agissant du Golan syrien, il a indiqué que toutes les mesures prises par Israël constituaient une violation du droit international, de la Charte des Nations Unies et de la résolution 497. Israël doit se retirer complètement du Golan syrien sur la base des frontières de 1967, a-t-il demandé.

Les non-alignés soulignent que des négociations sérieuses ne pouvaient être entreprises tant qu'Israël poursuit ses actions illégales dans les territoires arabes occupés. Ils demandent à Israël de promouvoir un environnement propice à la paix et de prendre les mesures nécessaires pour cesser d'altérer le caractère du Territoire palestinien occupé. Maintenant plus que jamais, le Mouvement des non-alignés souligne la nécessité pour la communauté internationale de rester unie et de demander à Israël de respecter ses obligations en tant que puissance occupante. La communauté internationale se doit d'agir pour prévenir une débâcle des pourparlers directs. Il faut trouver une solution juste, sur la base d'un État palestinien viable avec Jérusalem-Est comme capitale, a-t-il dit. Israël doit mettre fin à ses violations. Ceci est indispensable si l'on veut parvenir à réaliser la solution de deux États fondée sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Pour M. MUBARAK AL-KHALIFA (Qatar), il ne fait pas de doute que l'occupation militaire israélienne est la source du conflit actuel. Le droit de lutter pour la libération contre l'occupation étrangère est un droit légitime selon lui. Il a plaidé en faveur du droit des Palestiniens à l'autodétermination et de leurs droits à un niveau de vie décent, à l'éducation et à la libre expression. Les politiques israéliennes se sont traduites par un niveau de pauvreté sans précédent dans la bande de Gaza, a-t-il poursuivi, ajoutant que les pratiques israéliennes sont illégales et en violation flagrante du droit international. Par conséquent, selon lui, la communauté internationale devrait rendre Israël responsable de ses actes et insister pour qu'il mette immédiatement fin à sa politique de peuplement illégale. De plus, elle devrait se mobiliser pour faire cesser cette agression continue et traduire en action les paroles de soutien au peuple palestinien. Pour sa part, l'État du Qatar a déployé des efforts considérables pour venir en aide au peuple palestinien et a l'intention de continuer cette action. Le représentant a ensuite dénoncé le fait qu'Israël ait désacralisé des lieux saints musulmans et fait son possible pour effacer l'identité chrétienne et musulmane de Jérusalem. « Si les leaders israéliens avaient une vision à long terme, ils mettraient fin à cette occupation de manière à garantir un avenir pacifique aux peuples de la région, y compris au peuple israélien », a affirmé M. Al-Khalifa.

M. AMIR WEISSBROD (Israël) a d'emblée affirmé l'importance attachée par Israël à la préservation des droits de l'homme. Il a regretté que le rapport du Comité spécial ne cherche pas à avancer la cause des droits de l'homme, mais plutôt à pousser un agenda politique cynique dont le but est de railler Israël et le droit de son peuple de vivre en paix et en sécurité. Il a qualifié le rapport de biaisé dans la mesure où il critique sévèrement Israël en de nombreuses occasions alors qu'il ne mentionne pas une seule fois que plus de 8 800 roquettes ont été envoyées à partir de Gaza sur des villes israéliennes depuis 2001. Il ignore également l'accroissement de la capacité militaire de l'organisation terroriste du Hamas, a encore précisé le représentant, ajoutant que les installations militaires du Hamas se trouvent cyniquement souvent à proximité ou à l'intérieur d'immeubles civils, y compris à proximité des

installations de l'ONU, ce qui met à la fois les civils et les organisations internationales en danger. Le délégué a rejeté l'explication « trop commode » selon laquelle les discussions sur le Hamas et les violations des droits de l'homme commises par d'autres groupes palestiniens ne font pas partie du mandat de ce rapport, ajoutant que cela ne peut pas soustraire le Comité spécial de son obligation de rendre compte de manière impartiale et objective de la situation sur le terrain. Sans aborder le rôle destructif du rôle du Hamas dans la région, comment ce rapport peut-il refléter la réalité, a demandé M. Weissbrod. C'est la raison pour laquelle Israël refuse et continuera à refuser de collaborer avec un organe qui préjuge de sa culpabilité.

Soulignant les développements positifs qui ont eu lieu en Cisjordanie et à Gaza au cours de l'année dernière, il a notamment mis en avant les mesures d'allègement du système par lequel les biens et marchandises civiles entrent à Gaza. Actuellement seuls les armes et le matériel militaire font encore l'objet de restrictions, de même que certains produits à double usage, a-t-il expliqué.

Pour M. Weissbrod, il est absurde d'entendre les critiques et condamnations du système judiciaire israélien et de son bilan en termes de droits de l'homme de la part de certaines délégations, soulignant que c'est dans ces mêmes pays que la plupart des militants des droits de l'homme se trouvent en prison et que la liberté de la presse n'existe pas et où il n'y a pas de système judiciaire indépendant. Il a soutenu que ces pays, à la place d'améliorer leurs propres pratiques en termes de droits de l'homme, préfèrent critiquer celles d'Israël. Réaffirmant la volonté d'Israël de parvenir à un accord de paix durable avec les Palestiniens qui permettra aux deux peuples de vivre en paix, en sécurité et dignité, M. Weissbrod a lancé un appel aux pays arabes voisins, en leur demandant de se joindre à Israël pour prendre des décisions concrètes et courageuses pour la paix au lieu de s'adonner « à une rhétorique futile » comme celle qui a lieu tous les ans dans ce Comité.

M. YADH BOUSSELMY (Tunisie) a rappelé la légitimité du peuple palestinien à jouir de ses droits: droit à la liberté, droit à la vie et droit à l'indépendance. Pourtant le peuple palestinien souffre d'une génération à une autre, et cela depuis 60 années. La Tunisie espère que le peuple palestinien pourra réaliser son rêve de vivre dans la liberté et sur son territoire. Il a regretté que les conclusions contenues dans le rapport du Comité spécial soient identiques à celles contenues dans le rapport précédent. La Tunisie aspire à une détente des relations au Moyen-Orient et à la poursuite des pourparlers directs, a-t-il ajouté.

Le représentant a poursuivi en dénonçant la colonisation par Israël des territoires arabes occupés et ce en violation des droits de l'homme et de la quatrième Convention de Genève de 1949. Il a estimé que le Gouvernement israélien par son action menace toutes perspectives de paix. Il a rappelé les déclarations faites, notamment par le Secrétaire général au mois de septembre, selon lesquelles toute action qui aurait un impact sur les négociations n'a pas de base juridique. La Tunisie appelle Israël à mettre fin à la souffrance économique endurée par la Palestine et à la politique de siège imposée à Gaza, ainsi qu'à la restriction de leurs mouvements et de leurs biens. La Tunisie a toujours été engagée dans la question palestinienne car les Palestiniens ont le droit de vivre dans la dignité, a-t-il rappelé. La question palestinienne est une cause primordiale et il faut protéger ce peuple et mettre fin aux activités de colonisation. La Tunisie appelle la communauté internationale à agir avec diligence pour mettre fin à la colonisation et aux pratiques illégales israéliennes. Il faut trouver une solution légitime qui fournirait aux Palestiniens une vie normale, a-t-il dit en conclusion.

M. HAMIDON ALI (Malaisie) a noté qu'un large éventail de violations des droits de l'homme par Israël était documenté dans le rapport du Comité spécial, et que les récents développements montraient que ces violations se poursuivent. Il a souligné que les violences et actes criminels des colons contre les Palestiniens avaient particulièrement augmenté ces trois derniers mois, que le blocus de Gaza est toujours en place, et que plus de 6 200 Palestiniens sont emprisonnés et soumis à des traitements humiliants voire à de la torture. Il a aussi évoqué la situation de la Cisjordanie qui est un sujet de préoccupation sérieuse au vu de l'expansion des colonies israéliennes. Le représentant a par conséquent appelé à ce que cessent ces pratiques israéliennes qui violent les droits de l'homme des Palestiniens et des populations arabes vivant dans les territoires occupés. Il a aussi exhorté à une action de la communauté internationale, et en particulier du Conseil de sécurité, en vue de sanctionner Israël pour le non-respect des résolutions.

M. AMINE CHABI (Maroc) a souligné la détérioration des droits de l'homme dans les territoires occupés suite au blocus israélien imposé à la bande de Gaza, mais également à la confiscation des terres en Cisjordanie, aux activités illégales de peuplement israéliennes et à la poursuite de la construction du mur de séparation. Toutes ces

pratiques sont contraires au droit international a constaté le délégué, rappelant dans ce contexte que les organisations internationales des droits de l'homme soulignent le fait qu'Israël continue d'ignorer les résolutions du Conseil de sécurité. Il a également dénoncé le sort subi par les plus de 6 000 Palestiniens détenus dans des prisons israéliennes, et a exigé le retrait d'Israël du Golan syrien occupé pour revenir aux frontières de 1967. Abordant la situation à Al Qods Al Charif, il a souligné les violations des droits de l'homme que la population palestinienne y subi, notamment le fait qu'Israël n'ait pas mis en place les dispositions de 2004 de la CIJ. Le Maroc appelle au respect de la situation spécifique à Jérusalem-Est et condamne toute mesure pouvant mettre en péril son identité culturelle ou religieuse, demandant à cet effet de mettre fin aux activités de peuplement israéliennes.

M. ABUZIED SHAMSELDIM AHMED MOHAMED (Soudan) a mis l'accent sur les travaux menés par le Comité spécial, constatant qu'Israël viole le droit international. Le Soudan relève les conclusions contenues dans le rapport du Comité spécial, selon lesquelles la puissance occupante a commis des crimes de guerre dans la bande de Gaza et a imposé un blocus, des barrages routiers et des points de contrôle qui entravent la liberté de mouvement et privent les Palestiniens d'une vie normale, allant jusqu'à porter atteinte à leur droit à la vie. Il a également dénoncé la poursuite de la construction du mur de séparation, la confiscation de terres palestiniennes et la démolition des résidences. Par ailleurs, la flottille de la liberté qui transportait du matériel humanitaire a fait l'objet d'une attaque de la part d'Israël, a-t-il dénoncé. Il a rappelé que la question palestinienne était la question centrale du Moyen-Orient. Le représentant a souhaité qu'une solution juste, équitable et correcte qui restaurerait les droits des Palestiniens et des autres Arabes des territoires occupés soit trouvée. Le Soudan appelle au retrait immédiat par Israël du Territoire occupé et du Golan syrien et appelle la communauté internationale à mettre fin à l'impunité israélienne.

Mme SHARKE CHAMAN KHAN (Bangladesh) s'est alignée sur la déclaration du Mouvement des non-alignés et a constaté qu'au cours des quatre dernières décennies écoulées, le peuple palestinien n'a connu que l'occupation, l'humiliation, les incursions, les démolitions, les punitions collectives, les arrestations arbitraires et les meurtres. Son droit fondamental à l'autodétermination et à un État souverain n'a toujours pas été réalisé, et des millions de Palestiniens vivent dans des camps de réfugiés dans la pauvreté et le désespoir. Elle s'est dite profondément préoccupée par les violations graves du droit international et humanitaire commises par Israël et a fait sien les conclusions et recommandations contenues dans le rapport. Elle a attiré l'attention sur les dispositions pertinentes de la quatrième Convention de Genève, qui stipule les responsabilités de la puissance occupante. Notant qu'Israël était signataire de cette convention, Mme Khan a estimé qu'Israël ne pouvait pas se soustraire à ses responsabilités qui consistent à garantir les droits humains élémentaires de la population sous occupation, et l'a exhorté, en particulier, à lever le blocus et à ouvrir immédiatement tous les points de passage pour permettre le libre mouvement des marchandises, des personnes et de l'assistance humanitaire, ainsi qu'à la cessation de la construction du mur de séparation. Exprimant toute sa solidarité avec le peuple palestinien, elle a réitéré ses droits légitimes et inaliénables à un État souverain et indépendant, avec Jérusalem-Est comme capitale, et a pleinement endossé les recommandations du Comité en invitant instamment à leur mise en œuvre.

M. FAISAL EBRAHIM AL-ZAYANI (Bahreïn) a regretté que les informations du quarante-deuxième rapport du Comité spécial fassent état d'une détérioration de la situation dans les territoires arabes occupés, notamment en termes de droits de l'homme. Il a également dénoncé le fait que le Comité spécial n'ait pas eu accès aux territoires arabes occupés. S'agissant de l'escalade de l'occupation militaire par les forces israéliennes, et des politiques d'annexion et de colonisation menées par Israël, le représentant a affirmé que ces politiques sont en violation flagrante des droits de l'homme. En se basant sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et l'avis consultatif de la CIJ de 2004, il a également critiqué la poursuite du mur de séparation, les politiques visant à changer la donne démographique à Jérusalem-Est, ainsi que la poursuite des activités illégales de peuplement des colons israéliens. En dépit des engagements pris par le Gouvernement israélien d'arrêter les activités de peuplement, la construction de ces colonies se poursuit en violation du droit international, a-t-il constaté, en illustrant son propos par le fait qu'il existe actuellement 121 colonies habitées par plus de 300 000 colons israéliens, sans parler des avant-postes qui sont nombreux. Pour le délégué, ce problème doit être impérativement et rapidement réglé. Abordant le blocus imposé à la bande de Gaza, il a estimé que cela était une punition collective du peuple palestinien et qu'il fallait lever ce blocus au plus vite pour alléger les souffrances des habitants de Gaza. Par ailleurs, s'agissant de la situation difficile des Palestiniens dans le Golan syrien occupé, il a estimé que la seule issue possible est le retrait d'Israël de ce territoire.

M. MOHAMMAD REZA BAK SAHRAEI (République islamique d'Iran) a rappelé que pendant des décennies la machine de guerre israélienne a continué de tuer les enfants, les femmes et les personnes âgées. De plus, le régime israélien a détruit des infrastructures civiles, des maisons, des immeubles, des écoles, des mosquées et tous les signes d'une société dynamique. Cela représente, a-t-il dit, un crime de guerre et un crime contre l'humanité. Les Palestiniens ont été privés de leurs droits fondamentaux et sont humiliés au quotidien. M. Sahraei a estimé que la poursuite du blocus sur la bande de Gaza est une source de préoccupation. Depuis juin 2007, le blocus a été renforcé et a eu un impact désastreux sur cette bande côtière où plus de 1,5 million de Palestiniens continuent à souffrir du manque de médicaments, de matériels et d'aliments, a-t-il dit. Ils se voient dénier leur droit à vivre dans la dignité. La pauvreté et le taux de chômage dans la bande de Gaza sont extrêmement élevés, a souligné M. Sahraei.

L'invasion criminelle par le régime israélien du convoi humanitaire dans les eaux internationales n'est rien d'autre qu'une action terroriste et la violation de toutes les lois humanitaires et internationales, a-t-il estimé. Il a dénoncé la poursuite des activités de colonisation par Israël et notamment la construction du mur de séparation, la démolition de maisons et la confiscation des terres palestiniennes. Le régime israélien, a-t-il ajouté, a pris des mesures expansionnistes et rapides en vue de changer la démographie et la physionomie de la Palestine.

La République islamique d'Iran pense que tous les Palestiniens ont un intérêt légitime à l'égard du territoire de la Palestine, qu'ils soient musulmans, chrétiens ou juifs, et particulièrement les réfugiés. Il a souhaité que les Palestiniens puissent décider librement de leur propre futur dans un référendum général. Un règlement durable au conflit, a-t-il ajouté, ne pourra être réalisé que par la fin de l'occupation illégale israélienne. Il a estimé que la communauté internationale, par le biais des Nations Unies, avait un rôle majeur à jouer pour mettre un terme à la crise au Moyen-Orient.

Mme LINA GARAIBEH (Jordanie) a réaffirmé que les pratiques abusives d'Israël dans les territoires arabes occupés sont des violations flagrantes des droits de l'homme. Si le Gouvernement israélien veut vraiment la paix, il faut qu'il mette un terme à ces pratiques, a-t-elle estimé, en soutenant que cela était primordial pour créer un environnement propice aux négociations de paix. Elle a également condamné toutes les mesures illégales, y compris les activités de colonisation, la confiscation de terres palestiniennes et les expulsions de Palestiniens qui sont en contradiction avec les obligations d'Israël en tant que puissance occupante. Pour la Jordanie, les pays arabes n'ont ménagé aucun effort pour parvenir à une paix durable et équilibrée, mais leurs initiatives sont restées lettre morte auprès du Gouvernement israélien. Pour sa délégation, la question de la Palestine est centrale à tous les problèmes que connaît le Moyen-Orient, y compris le terrorisme et l'extrémisme. Elle a saisi cette occasion pour appeler Israël à prendre les mesures qui s'imposent pour respecter le droit international et se conformer aux demandes de la communauté internationale.

M. EZZIDIN Y. A. BELKHEIR (Jamahiriya arabe libyenne) a déploré les entraves imposées par Israël au Comité spécial. Le Gouvernement israélien, a-t-il estimé, continue de défier l'intégrité des composantes de l'ONU et à ne pas respecter les résolutions internationales. Israël, a-t-il dit, continue d'accuser le Comité d'être politisé. Selon lui, les positions israéliennes doivent être décrites comme étant racistes. Le rapport du Comité, a-t-il poursuivi, montre l'horreur de l'agression israélienne, notamment les assassinats et les meurtres illégaux, les menaces contre les organisations qui tentent de fournir des informations aux institutions internationales et qui entreprennent des actions.

Le représentant libyen a dénoncé les activités de colonisation, le mur de séparation, les expropriations forcées et les violences. Ces pratiques de judaïsation sont une décision militaire israélienne qui vise à dépeupler Jérusalem. Ainsi, les autorités israéliennes et sionistes continuent de violer les sanctuaires islamiques, a-t-il dénoncé. Mon pays, a ajouté M. Belkheir, condamne les actions de la puissance occupante qui mettent en péril le caractère démographique et géographique d'Al Qods Al Charif. Il a appelé la communauté internationale à endosser ses responsabilités et à mettre fin à l'occupation sioniste des territoires arabes. Il n'y aura pas de paix ni de sécurité au Moyen-Orient tant que l'occupation persistera, a dit M. Belkheir en conclusion.

M. MOHAMMAD AL-MUHAIRY (Émirats arabes unis) a remarqué que le quarante-deuxième rapport du Comité spécial fait état de conditions de vie inhumaines du peuple palestinien vivant sous occupation israélienne. Dénonçant notamment l'imposition de sanctions collectives, de la construction de plus de 500 barrières et de points de passage multiples qui entravent la liberté de circulation de biens et des personnes, il a estimé qu'Israël cherche à

appliquer une politique de déplacements forcés. Les violations continues des droits de l'homme des palestiniens par Israël et surtout l'imposition d'un blocus ont engendré la détérioration socio-économique de la situation des Palestiniens, dont une large partie vit dans une pauvreté extrême dans la bande de Gaza, a constaté le représentant. Revenant sur le sort des 6 000 prisonniers palestiniens dans les prisons israéliennes, il a soutenu qu'il s'agissait là encore de violations humanitaires graves. Il a également déploré que la construction du mur de séparation, qualifié de « raciste et comme sapant l'intégrité territoriale palestinienne », se soit poursuivie en dépit de l'opinion consultative de la CIJ de 2004. Sa délégation condamne toutes ces pratiques israéliennes « illégales » et demande à la communauté internationale d'intervenir immédiatement pour qu'il y soit mis fin. Israël doit se conformer au droit international a-t-il exigé.

M. IDRIS LATRECHE (Algérie) a entamé son propos en exprimant ses préoccupations concernant la volonté d'Israël de remettre en cause la validité du travail du Comité spécial et son refus de coopérer avec ce comité. L'Algérie trouve inacceptable le défi qu'Israël continue de lancer à la communauté internationale. Le représentant a indiqué que sa délégation était persuadée que, tant que la puissance occupante n'aura pas mis un terme aux pratiques inhumaines affectant les droits du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés, la poursuite du travail du Comité demeurera indispensable. Il a estimé que le travail de ce comité spécial permettait d'éviter à la communauté internationale de sombrer dans un silence complice face aux pratiques israéliennes, qui sont contraires à la morale et qui s'inscrivent en flagrante violation de la légalité internationale.

Concernant la bande de Gaza, M. Latreche a estimé que la situation demeurerait préoccupante. Les habitants, a-t-il dit, souffrent du blocus israélien qui limite l'accès humanitaire et restreint l'importation de matériaux de construction nécessaires au rétablissement des infrastructures détruites. La récente agression de l'armée israélienne contre la flottille de la liberté est, selon le représentant, un exemple de la punition collective que la puissance occupante continue d'infliger à 1,5 million de personnes.

Enfin, M. Latreche a estimé qu'Israël continuait à faire la sourde oreille aux injonctions et aux condamnations du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Cette impunité dont continue de bénéficier la puissance occupante porte atteinte à la crédibilité de l'ONU, a-t-il estimé. Il a réaffirmé l'attachement de l'Algérie à trouver une solution négociée pacifique et basée sur le droit international. Le règlement de ce conflit, a-t-il dit, doit passer par la fin de l'occupation et le retrait de l'armée israélienne de tous les territoires palestiniens occupés, le démantèlement des implantations existantes et la suspension de la construction du mur de séparation.

Pour M. MAJDI RAMADAN (Liban), que ce soit aujourd'hui ou plus tard, la fin de l'occupation et le retour des réfugiés resteront les seuls moyens non seulement de résoudre le conflit israélo-arabe, mais aussi pour qu'Israël soit accepté par tous ceux qui, au sein de la communauté internationale, adhèrent au principe de l'état de droit, a affirmé le représentant. Pourtant, a poursuivi M. Ramadan, Israël continue de privilégier la logique de la force sur la force du droit et poursuit ses pratiques illégales, telles que colonisation, destruction de maisons appartenant à des Palestiniens et évictions de ces derniers, sans oublier la punition collective de la population de la bande de Gaza.

Le représentant a accusé Israël d'ignorer le consensus international sur la « solution à deux États », des dizaines de résolutions adoptées par l'Assemblée générale comme par le Conseil de sécurité ou encore l'avis de la Cour internationale de Justice (CIJ), de poursuivre la colonisation et plus encore d'avoir modifié la loi sur la nationalité pour imposer à toute personne désireuse d'adopter la nationalité israélienne un serment d'allégeance à un « État juif ». Pour M. Ramadan, cet amendement à la loi sur la nationalité et l'exigence que les Palestiniens reconnaissent Israël comme un « État juif » représentent les deux faces d'une même médaille. Il s'agit, a-t-il estimé, d'une politique qui vise à saper le droit au retour des Palestiniens réfugiés mais aussi qui menace le statut des Arabes israéliens, dont elle délégitime la présence historique sur la terre de leurs ancêtres, et fait des « transferts » et autres déportations la politique légitime d'Israël. Il s'agit, a ajouté M. Ramadan en se référant aux écrits d'intellectuels israéliens, de « fascisme » dans une nouvelle présentation.

Le représentant a également dénoncé le discours tenu lors du débat général de l'Assemblée générale par le Ministre des affaires étrangères d'Israël, Avigdor Lieberman, qui avait affirmé que les négociations israélo-arabes devaient se faire sur le principe de l'échange de la terre et de la population, et non sur le principe internationalement admis de « la terre contre la paix ».

M. Ramadan a par ailleurs dénoncé les exactions commises par les soldats israéliens, estimant que ces derniers devaient se sentir extrêmement puissants, puisqu'ils pouvaient tout se permettre: tirer sans discrimination sur des civils, détruire maisons, écoles et hôpitaux, détenir des Arabes, y compris des enfants, pour des périodes indéterminées, multiplier les humiliations, laisser les colons terroriser les Palestiniens ou violer leurs lieux de cultes, arracher leurs arbres... Citant divers cas précis, il a estimé qu'aux yeux des militaires israéliens, les Palestiniens n'avaient tout simplement pas le droit à la vie et a ajouté que les pratiques israéliennes constituaient des violations flagrantes du droit international humanitaire et notamment du système de protection des civils mis en place par la quatrième Convention de Genève.

À cette politique, le représentant a opposé l'engagement de son pays en faveur de la « force du droit » et d'un accord fondé sur une solution juste et globale reposant sur les résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité, les termes de référence de la Conférence de Madrid, le principe de l'échange de la paix contre la terre et l'Initiative de paix arabe. Il a également insisté sur la nullité de toute mesure prise par Israël pour modifier le statut juridique, matériel ou démographique du Golan syrien occupé. Par ailleurs, suite aux propos tenus par le délégué israélien, il a souligné d'une part que la « démocratie israélienne » ne s'appliquait qu'aux israéliens, et que d'autre part, le système judiciaire indépendant israélien, pour être crédible, devrait commencer par respecter les dispositions du droit international et l'avis consultatif de la CIJ.

M. WALEED ALI AL-SAIYANI (Yémen) a rappelé qu'Israël poursuivait sa politique d'occupation en dépit des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Puissance occupante, il n'applique pas la Convention de Genève de 1949. Le représentant a également dénoncé la poursuite des activités de colonisation israélienne, de la construction du mur de séparation et des confiscations de terres. Il a indiqué que ces faits ont été documentés par la mission d'évaluation des faits des Nations Unies et sont contenus dans le rapport Goldstone. Ce rapport, a-t-il ajouté, montre que pendant le conflit de décembre 2008 Israël a visé délibérément les civils palestiniens. Le représentant a appelé la communauté internationale à renouveler son appui au peuple palestinien et à lui permettre d'établir un État indépendant avec Jérusalem-Est pour capitale. Il a également dénoncé les activités de colonisation dans le Golan syrien occupé. Il est important, a-t-il exhorté, que la communauté internationale mette un terme à toutes les activités de colonisation israéliennes et que la puissance occupante se retire de tous les territoires occupés.

M. RAFF BUKUN-OLU ONEMOLA (Nigéria) a estimé que la violation des droits de l'homme et l'injustifiable traitement fait aux populations arabes par Israël constituent non seulement une blessure profonde pour la communauté internationale, mais pose aussi de graves défis à la paix et à la sécurité internationales. Pour le Nigéria a-t-il dit, il ne peut y avoir de paix durable lorsqu'une partie de la population subit au sein d'un territoire un traitement inhumain. Le délégué a fait part de sa forte désapprobation face à l'intensification par Israël de ses projets de colonies et lui a demandé d'étendre son moratoire qui a expiré fin septembre. Une telle mesure permettrait d'impulser la confiance entre les parties et démontrerait le sérieux qu'Israël attache au processus de paix, a-t-il dit.

M. Onemola a également indiqué que le blocage de la bande de Gaza par Israël porte atteinte à la liberté de mouvement des Palestiniens et a accru l'état de pauvreté de ces populations. Il a dans ce contexte noté l'augmentation marginale du nombre de produits et de biens entrant dans Gaza, en soulignant cependant que beaucoup restait à faire afin de transformer la situation critique que vivent les Palestiniens. Pour le Nigéria, une paix durable au Moyen-Orient passe par la mise en place d'une stratégie globale qui impose à Israël le respect des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, avec en contrepartie, la reconnaissance de sa souveraineté et de son droit à exister côte à côte avec la Palestine et les États voisins arabes, a-t-il conclu.

M. OMBENI Y. SEFUE (République-Unie de Tanzanie) a salué la reprise des pourparlers de paix israélo-palestiniens en septembre dernier à Washington, et a rendu hommage au Gouvernement américain pour son leadership et les efforts qu'il a déployés pour relancer ces négociations de paix. Il a également salué les efforts des Nations Unies, de l'Union européenne, de la Fédération de Russie et de l'Égypte ainsi que d'autres acteurs régionaux pour les diverses initiatives qu'ils ont lancées en vue de permettre une paix durable et la sécurité de la région.

Il a réitéré sa préoccupation face à la situation qui prévaut dans le Territoire palestinien occupé suite aux activités illégales israéliennes. Il a notamment dénoncé les activités de peuplement des colons israéliens, les démolitions des maisons palestiniennes et les évictions forcées en Cisjordanie et à Jérusalem-Est. Pour sa délégation, ces activités, tout comme la poursuite de la construction du mur de séparation représentent des obstacles majeurs au processus de paix. La Tanzanie réitère son support à un accord de paix global pour le conflit israélo-

palestinien, sur la base du droit international, des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, des termes de référence de la Conférence de Madrid, de la Feuille de route et de l'Initiative de paix arabe.

OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS DE PALESTINE DANS LE PROCHE-ORIENT ([A/65/13](#), [A/65/283](#), [A/65/311](#) ET [A/65/225](#))

Déclaration

M. FAISAL EBRAHIM AL-ZAYANI ([Bahreïn](#)) s'est félicité du travail réalisé par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et par son Commissaire général, M. Filippo Grandi. Ce rapport fait état des obstacles rencontrés par l'Office et par son personnel dans la réalisation de son mandat, a-t-il dit. Il a estimé que ces difficultés sont liées à la politique hostile menée par Israël. Le rapport, a-t-il ajouté, cite les 350 incursions militaires israéliennes contre les 19 camps de réfugiés. Le rapport également mentionne la politique israélienne de clôture et de bouclage de la bande de Gaza et des autres territoires arabes occupés, les points de contrôle, l'expansion des colonies, la mise en place de couvre-feux et l'exacerbation de la violence des colons contre les Palestiniens. Il a également dénoncé la violence israélienne à l'encontre des Palestiniens, notamment les dommages physiques, les politiques d'intimidation, le harcèlement, les incendies, l'arrachage d'oliviers, de vignes et le lancement de pierres.

M. Al-Zayani a, par ailleurs, déploré que l'UNRWA ne soit pas en mesure de reprendre ses projets étant donné les difficultés que l'Office rencontre sur le terrain. Ainsi, compte tenu de ces difficultés, le Bahreïn est convaincu que c'est du devoir de la communauté internationale d'appuyer M. Filippo Grandi, qui travaille en faveur du peuple palestinien et tente d'appuyer les Palestiniens de toutes les façons possibles. Il a, par ailleurs, estimé que la situation financière de l'Office était sombre, faisant obstacle aux efforts de l'UNRWA pour appliquer son mandat. L'agence, a-t-il rappelé, est le seul outil sur le terrain. Ainsi, selon lui, il est important que la base des donateurs soit élargie, car 60 ans après sa création l'Office continue de fournir des services essentiels aux réfugiés palestiniens et aux personnes déplacées.

Droits de réponse

[L'observatrice de la Palestine](#) a dit que les propos israéliens étaient à prévoir, à savoir persister à distordre la réalité tout en continuant à se promouvoir comme un pays accordant la plus grande importance au respect des droits de l'homme. « Peut-être s'agit-il uniquement des droits de l'homme des Israéliens », a-t-elle noté, précisant que les Palestiniens eux continuent à faire les frais des violations israéliennes de leurs droits, comme cela est documenté par les organisations internationales et les ONG.

Elle a souligné que l'occupation par Israël du Territoire palestinien est en soi une violation des droits de l'homme. Si Israël croyait vraiment aux droits de l'homme, continuerait-il à tuer des femmes et des enfants palestiniens, à détruire les terres palestiniennes, à placer des centaines de points de contrôle ou encore à imposer le blocus à Gaza, a demandé l'observatrice.

Pour elle, la seule question qu'il faudrait poser à Israël est: quel autre pays a persisté pendant 40 ans dans la pratique illégale de l'occupation visant à nier aux autres leur droit à une nation? Quant aux attaques continues d'Israël à l'encontre du Comité spécial, elle a demandé que cette attitude soit condamnée dans la mesure où, selon elle, le Comité s'acquitte simplement de son mandat et cela tant qu'Israël continue son occupation du Territoire palestinien.

Exerçant son droit de réponse, le représentant de la [République arabe syrienne](#) a dénoncé la campagne désespérée de la puissance occupante pour attirer l'attention de la communauté internationale. Le représentant de la puissance occupante prétend que son gouvernement est un gouvernement démocrate, a-t-il dit. Pourtant ce même gouvernement exerce une politique qui va à l'encontre du principe fondamental des droits de l'homme et de la démocratie et entend nous donner des leçons, a dénoncé le représentant. Tandis que les pratiques israéliennes sont proches de pratiques raciales, il est étrange que ce gouvernement parle de droits de l'homme, a-t-il ajouté. Il a rappelé qu'Israël avait toujours empêché les organisations des droits de l'homme et le Comité spécial d'accéder aux territoires occupés et de mener des enquêtes sur les crimes commis en tant que puissance occupante.

Le représentant a, par ailleurs, dénoncé les propos tenus par Israël qui qualifie le Comité spécial de Comité politisé. Il a tenu à indiquer à Israël qu'il était étonnant que toutes les déclarations qui ont été prononcées dans cette enceinte, au cours de ce débat, même les déclarations faites par les amis d'Israël, appelle la puissance occupante à respecter les droits de l'homme. Israël continue de parler de l'arrestation et de la détention du soldat Gilad Shalid alors qu'il ignore la détention arbitraire de femmes, d'enfants et de ceux qui souffrent de maladies chroniques, a-t-il ajouté.

* * * * *

À l'intention des organes d'information • Document non officiel